

PROCÈS VERBAUX

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE
M.R.C. DE COATICOOK
LE 1 FÉVRIER 2016

Municipalité de Dixville, une session régulière du conseil municipal est tenue le 1 février 2016 à 19h00 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville, sont présents les Conseillers, Tommy Lacoste, Francis Cloutier, Pierre Paquette, Roger Heath, Mario Tremblay et Françoise Bouchard, formant quorum sous la présidence du Maire Martin Saindon.

Sylvain Benoit, Directeur général et Secrétaire-trésorier est également présent.

1.0 **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'assemblée est ouverte à 19h00 par le Maire Martin Saindon.

2.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune.

3.0 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2016-02-01/16

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

4.0 **ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX**

4.1.1 **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 11 JANVIER 2016**

2016-02-01/17

Il est proposé par le Conseiller Francis Cloutier et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la session régulière du 11 janvier 2016 tel que distribué.

4.2 **SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS VERBAUX**

4.2.1 **PORTES OUVERTES ET PROGRAMME HABITATION DURABLE**

2016-02-01/18

La Municipalité organisera un évènement portes-ouvertes les 27 et 28 février. Il y aura exposition d'une mini-maison, un kiosque d'accueil, des visites guidées, une conférence de presse, le promoteur sera présent pour les intéressés à se procurer un terrain ou avoir des informations, il y aura aussi un kiosque d'informations concernant le nouveau programme « Dixville Habitation Durable ».

Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité d'allouer un budget maximum de 500\$ pour l'évènement portes-ouvertes.

Le Conseil accepte aussi d'adhérer au programme de subvention à l'habitation durable pour une période de cinq ans et d'offrir des subventions de 3 000\$, 5 000\$ ou 8 000\$ pour chaque nouvelle construction qui respectera les critères de la grille de pointage

PROCÈS VERBAUX

importée du programme Victoriaville Habitation Durable. Les dépenses reliées à ce programme seront payées à même le budget Habitation durable prévu pour l'exercice 2016.

4.2.2 PROGRAMME HABITATION DURABLE – DEMANDE À LA VILLE DE VICTORIAVILLE

2016-02-01/19

Considérant que la Ville de Victoriaville a mis sur pied un programme de subvention appelé « Habitation Durable »;

Considérant que ce programme novateur permet l'octroi d'aides financières en matière de construction et de rénovation durables afin de rendre plus simple et accessible le choix de travaux plus écologiques ou écoénergétiques;

Considérant l'intérêt du Conseil de la Municipalité de Dixville pour le développement durable;

Considérant que la Ville de Victoriaville a offert de fournir aux villes intéressées le matériel nécessaire à la mise sur pied d'un tel programme sur le territoire;

En conséquence, il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Dixville applaudit l'initiative de la Ville de Victoriaville et requiert la transmission du matériel nécessaire à la mise sur pied du programme Habitation Durable sur son territoire.

4.2.3 PROJET DE DÉVELOPPEMENT

Considérant que selon le programme particulier d'urbanisme adopté en 2014, un sentier vert était prévu. Le conseil propose au promoteur de remplacer le sentier par des rues de 4 pieds plus large pour permettre un espace piéton ou un trottoir séparé de la rue par 4 pieds de verdure.

4.2.4 NOUVEAU PÉRIMÈTRE URBAIN POUR LA MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE

2016-02-01/20

Considérant que la MRC de Coaticook demande une résolution d'appui pour le périmètre urbain de Dixville dans le nouveau schéma d'aménagement de la MRC;

Il est proposé par le Conseiller Francis Cloutier et résolu à l'unanimité d'accepter le nouveau périmètre urbain mais de ne pas accepter que ce secteur doit obligatoirement être raccordé aux services d'aqueduc et d'égout.

5.0 RAPPORTS

5.1 MRC

Le Maire discute des négociations avec la MRC pour définir le périmètre urbain de Dixville pour le futur schéma d'aménagement. Le Maire aura comme nouveau dossier à la MRC le Carrefour Loisir et conserve le dossier du transport collectif.

5.2 Collecte sélective et déchets

Progression du projet d'agrandissement de la Régie des déchets pour les boues. Manque encore des résolutions municipales.

PROCÈS VERBAUX

- 5.3 Incendies
Rien à signaler.
- 5.4 Loisirs
Rien à signaler.
- 5.5 Voirie, aqueduc et égout
Abat poussière 2016 : on se regroupe avec l'UMQ.
Niveleuse : 2 compagnies seront engagées pour 2016.
Isolation du bâtiment de la piscine à l'urétane.
Rapport des chemins.
Réparation des surpresseurs (assainissement).
- 5.6 CDL
Rien à signaler.
- 5.7 Coop de solidarité de Dixville
Rien à signaler.
- 5.8 Direction générale
-Vérificateur externe : visite le 15 février.
-Publicité radio pour les portes ouvertes : le promoteur paiera la moitié de la facture.
- 5.9 Rapport du Maire
-Rien à signaler.
- 6.0 **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES:**

2016-02-01/21

Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance du mois de janvier et d'autoriser le secrétaire-trésorier à la déposer aux archives de la municipalité.

- 7.0 **TRÉSORERIE:**
- 7.1 **APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

2016-02-01/22

Il est proposé par le Conseiller Mario Tremblay et résolu à l'unanimité que les comptes à payer, présentés par le secrétaire-trésorier dont un certificat de disponibilité de crédit a été émis pour les dépenses encourues, soient payés. Chèques no. 6324 à 6354 inclusivement.

Les membres du conseil ont reçu le rapport des comptes à payer et le rapport des salaires versés pour un total de 66,603.85 \$.

- 7.2 **ENGAGEMENT DE CRÉDIT**
- 7.2.1 **POLITIQUE FAMILIALE**

2016-02-01/23

Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité de verser, selon la politique familiale :

300\$ à Marilène Beauchesne et Francis Bourgoïn pour leur 3^{ième} enfant, bébé Léane.

PROCÈS VERBAUX

7.2.2 REFINANCEMENT DE LA DETTE NO.3

2016-02-01/24

Attendu que, conformément au règlement d'emprunt numéro 126, la Municipalité de Dixville souhaite refinancer un emprunt venant à terme le 7 mars 2016 au montant de 61 200\$;

Attendu que la Municipalité a demandé, à cet égard, des soumissions pour le refinancement de ce montant;

Attendu qu'à la suite de cette demande, la Municipalité a reçu des soumissions de la Banque CIBC et de la Financière Banque Nationale;

Attendu que l'offre provenant de la Financière Banque Nationale s'est avéré la plus avantageuse;

Il est proposé par le Conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de la Financière Banque Nationale, soit un prix de 98.001% de la valeur nominale pour les 61 200\$ de billets municipaux en date du 15 février 2016, sur 5 ans, aux taux d'intérêts payables semi-annuellement de : année 1 (2.25%), année 2 (2.50%), année 3 (2.75%), année 4 (3.00%), et année 5 (3.25%).

Le Maire et le Directeur général sont autorisés à signer les certificats.

7.2.3 AUGMENTATION DU MONTANT DE LA PETITE CAISSE DE 200\$ À 300\$

2016-02-01/25

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'autoriser une augmentation de la petite caisse de 200\$ à 300\$. Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.

7.2.4 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2016

2016-02-01/26

ATTENDU QUE la Municipalité de Dixville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2016;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

PROCÈS VERBAUX

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer *le chlorure en solution liquide* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

CONSIDÉRANT QU'en 2015, la Municipalité a économisé en profitant de ce regroupement;

Il est proposé par le Conseiller Francis Cloutier et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure en solution liquide*) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2016;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit livré sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

7.2.5 DEMANDE DE SUBVENTION – ASSOCIATION SOCCER-FOOTBALL COATICOOK-COMPTON

Le conseil ne donnera pas suite à cette demande pour l'instant. La demande sera étudiée à la MRC pour en venir à une même décision pour l'ensemble des Municipalités de la MRC.

7.2.6 SOUMISSION POUR L'ENTRETIEN PAYSAGER 2016

2016-02-01/27

Considérant la soumission du Maître-Jardinier pour l'entretien paysager 2016;

Il est proposé par le Conseiller Francis Cloutier et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre pour l'ensemble des services énumérés dans la soumission pour un montant de 2 600\$ plus taxes. Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.

7.3 VIREMENT ET AFFECTATION

Aucun.

PROCÈS VERBAUX

8.0 AFFAIRES NOUVELLES

8.1 REDDITION DE COMPTE POUR LE MTQ ET AUTORISATION AU VÉRIFICATEUR FINANCIER

2016-02-01/28

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 143 920\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'annexe **A** identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais significatifs lors du dépôt de la reddition des comptes l'annexe **B** dûment complétée;

Pour ces motifs, sur proposition de la Conseillère Françoise Bouchard, il est unanimement résolu et adopté que la Municipalité de Dixville informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

8.2 PERMIS D'ALCOOL – COMITÉ DES LOISIRS

2016-02-01/29

Considérant que le Comité des loisirs de Dixville organise l'évènement « Plaisirs d'hiver » l'après-midi du 27 février 2016;

Considérant que les organisateurs souhaitent servir des boissons alcoolisées sur le site de la patinoire municipale;

Il est proposé par le Conseiller Tommy Lacoste et résolu à l'unanimité d'appuyer le Comité des loisirs dans leur démarche de demande de permis.

9.0 AVIS DE MOTION

Aucun.

10.0 ADOPTION DE RÈGLEMENT

Aucun.

11.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

12.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2016-02-01/30

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité de lever la présente session du conseil à 21h45.